



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/937

Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse du cloître du Musée des beaux - arts/Ville de Lyon à l'association Quais du Polar à l'occasion de la soirée d'inauguration de la 17^e édition du festival Quais du Polar

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVAL (pouvoir à Mme AUGÉY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/937 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DU CLOITRE DU MUSEE DES BEAUX - ARTS/VILLE DE LYON A L'ASSOCIATION QUAIS DU POLAR A L'OCCASION DE LA SOIREE D'INAUGURATION DE LA 17° EDITION DU FESTIVAL QUAIS DU POLAR (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Quais du Polar a pour objet la promotion et la diffusion des littératures policières, du cinéma noir et de toutes autres formes d'expression artistique se rapportant à ce genre, à travers l'organisation d'événements culturels à Lyon, en Métropole et en Région Auvergne Rhône - Alpes. Elle organise annuellement un festival éponyme. Cette année la 17^e édition du festival se déroulera du 2 au 4 juillet. Une soirée inaugurale est organisée le jeudi 1^{er} juillet.

Le Musée des beaux - arts de Lyon accueille depuis plusieurs années des temps de rencontre avec des auteurs invités à l'occasion du Festival. Cet accueil sera reconduit pour cette nouvelle édition.

La situation sanitaire actuelle incite à organiser des événements en plein air. C'est pour cela que le musée a accepté la sollicitation de l'association Quais du polar d'organiser sa soirée inaugurale, avec une jauge qui sera adaptée aux préconisations, dans le jardin du musée.

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation, la Ville de Lyon propose d'accorder, de manière tout à fait exceptionnelle, la gratuité du jardin du musée conformément aux dispositions de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ne présente pas un intérêt commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

A titre d'information, la valeur de la mise à disposition pour cette inauguration le jeudi 1^{er} juillet de 18h à 22h est de 5 000 € HT, soit 6 000 € TTC (TVA : 20%).

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération 2019/4759 approuvée le 20 mai 2019 ;

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de mise à disposition gracieuse d'espaces susvisée, établie entre la Ville de Lyon / musée des beaux - arts et l'association Quais du Polar pour le jeudi 1^{er} juillet 2021 est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer la présente convention et tout document afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET